

EXTRAIT DU REGLEMENT

La Ligue du Nord-Pas de Calais de Football
La Commission Régionale
« Comportements, Education, Prévention »
Organisent un concours de dessin sur le thème

« SI .T. FOOT .T. FAIR-PLAY »

Ouvert aux Filles et Garçons licenciés (es)
Des catégories U-6 à U-13 incluses
Démarrage le 01 Octobre 2015
Clôture le 20 Mars 2016

Article 1 : Concours ouvert à tous les enfants licenciés (es) de la Ligue du Nord-Pas de Calais de Football et ses partenaires.

Article 2 : La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser libre de droits les dessins remis ainsi que les noms des auteurs à fins d'utilisations sur des supports de communication de la Ligue et de ses partenaires.

Article 3 : La réalisation du dessin doit être effectuée uniquement sur papier uniquement de format A4 (21X29.7)
En mode portrait (C'est à dire → Verticalement).

Article 4 : Tous les dessins des clubs seront transmis soit à la Ligue du Nord Pas de Calais, ou déposés dans les Districts respectifs, pour le **20 Mars 2016 dernier délai**. Ils devront **« IMPERATIVEMENT »** comporter au dos du dessin.

Le Nom, Prénom, Club, N° de licence, et Age de l'artiste.

Article 5 : Le jury de la C.R Comportements, Education, Prévention, se réunira fin mars 2016, pour établir le palmarès, en vue de récompenser les 75 meilleurs dessins sélectionnés.

Article 6 : Les décisions du jury, seront sans appel.

Article 7 : RECOMPENSES.

* Des récompenses de qualité, comme Tablette, lecteur DVD, Appareil Photo, MP4 etc., viendront honorer l'ensemble des 75 lauréats sélectionnés.

* Le **« Prix Spécial du Jury »**, en plus de sa dotation, verra son dessin représenté sur l'affiche officielle des « Journées Régionales du Fair-Play 2016 », distribuée à 4000 exemplaires, sur l'ensemble des clubs du territoire de la Ligue du Nord-Pas de Calais de Football.

* Par ailleurs, les lauréats devront être **OBLIGATOIREMENT** présents le jour de la remise des récompenses, car, dans le cas contraire, ils ou elles ne pourront prétendre recevoir la dotation qui leur était dévolue.

Article 8 : Les dessins pourront être utilisés sur les documents de communication de la Ligue et partenaires. Ils ne seront pas restitués à leurs auteurs, et resteront la propriété de la Ligue.

Article 9 : L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable, si ce concours, pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait être en totalité ou partie modifié ou annulé.

Article 10 : Pour clôturer cette manifestation, une remise de récompenses sera organisée à la Ligue, pour honorer ces « ARTISTES EN HERBE ». (Date à définir).



Tous les dessins des clubs
Sont à transmettre au plus tard le
« 20 MARS 2016 »
A la Ligue du Nord Pas de Calais
Ou
Au DISTRICT dont vous dépendez.

